

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

le 23 mai

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 14.05.2025

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de

Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;

Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH.

Etaient absents excusés :

David BAUDOUIN a donné procuration à Sébastien WATRIN

Vincent PALLUAU a donné procuration à Yannick MECHIN

Christophe JOFFRIT a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO

Christel PERSONNE, Sébastien BELAUD, Nicolas BITTARD

Secrétaire :

M Grégory TREFFOT a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

A 20 h : Présentation inventaire Maillage Bocager

A 20 h 30 :

*Délibérations :

Conventions : Prêt location du matériel communal

Mise à disposition de logements d'hébergement d'urgence/Olydéa

Renouvellement ANCV/MP

Demande d'une participation voyage scolaire d'un parent d'élève

Cession CR Maisoncelle

Création caution garantie tri sélectif/salle des Fêtes, cantine, école, MP

*Subventions 2025

*Questions diverses :

Compte-rendus : Réunion remaniement de la redevance spéciale

Producteurs non ménagers ; Réunion Ekosentia

14 juillet

Inauguration cimetière 28/06

Toilettes sèches Kazuba

Suivi dossier MAM

I Présentation Inventaire Maillage bocager :

Mme Nina Krugen, employée à DCI-environnement, explique au conseil municipal la réalisation d'inventaires des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de CCMP.

Elle présente le contexte et le déroulement de l'étude (démarche et méthodologie d'inventaires, réunions et organisations des prospections) ; les grands chiffres de l'inventaire du bocage et la suite à donner (intégration au PLUi-H, rapport de restitution consultable en mairie, débat et délibération).

Après débat, le conseil municipal :

- APPROUVE le recensement du maillage bocager ;
- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote à M-L : Pour 14 Contre 0 Abstention 1

Journée du 8 mai 25 :

Mme Frappier fait savoir qu'à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération, la municipalité et la section Histoire et Patrimoine de l'ASC ont inauguré un circuit de randonnée dédié à la résistance locale avec la création de 2 boucles à Douhault et à Bourgneuf.

Environ 70 personnes étaient présentes ainsi que des journalistes de France 3. Les retours pour cette journée sont très positifs.

Elle informe également qu'il est possible de retrouver, sur le site internet de la commune, tous les articles dédiés à ces circuits.

Mme Frappier rappelle que le coût d'achat des panneaux s'est élevé à 1716 €. Une subvention de 500 € a été reçue par la Préfecture des Deux-Sèvres.

Mme Frappier informe que M Renaud Wenck, chef de centre, propose la découverte de ces « sentiers de mémoire » aux jeunes du SNU.

Le 20 mai 47 jeunes ont fait la boucle de Douhault. Les jeunes participants ont applaudi Mme Desvignes pour sa présentation et ont apprécié la beauté du chemin ainsi que la qualité des écrits sur les pancartes.

Une deuxième session aura lieu le 11 juin.

Mme Suzette Favereau de l'Association des Cimetières Familiaux propose d'effectuer la sortie pendant la journée du Patrimoine 2025.

Dans l'organisation de cette journée, l'Association offrirait un goûter aux participants, elle demande si la commune pourrait prendre en charge les boissons.

Avis favorable du Conseil Municipal.

I Délibérations :

* Convention Location machine à peinture professionnelle :

Mme la Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention de location, avec la commune de Sepvret, de la machine à peinture professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des votants, Mme la Maire à signer la convention de location de la machine à peinture professionnelle avec la commune de Sepvret.

* Convention de mise à disposition de logements d'hébergement d'urgence :

Mme la Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention de mise à disposition de logements d'hébergement d'urgence avec la Société Olydéa Le Lambon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des votants, Mme la Maire à signer la convention de mise à disposition de logements d'hébergement d'urgence avec la Société Olydéa Le Lambon.

*Convention ANCV :

Mme la Maire fait savoir qu'il est nécessaire de délibérer sur le renouvellement de la convention avec l'ANCV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer la nouvelle convention avec l'ANCV.

* Aide exceptionnelle :

Mme la Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'aide exceptionnelle pour le voyage scolaire d'un enfant scolarisé à Aigonney et habitant le secteur de La Couarde.

Sur le coût du voyage à 100 €, la famille s'est engagée à participer à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser une aide exceptionnelle de 50 € afin de permettre à cette famille d'inscrire son enfant au voyage scolaire.

Le versement de 50 € sera effectué directement à la coopération scolaire de l'école primaire d'Aigonney.

Le conseil municipal charge Mme la Maire d'effectuer le virement.

* Cession de 45 m² - Maisonnelle :

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la cession d'une superficie d'environ 45 m², déclassée en CR à Maisonnelle, pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la cession pour l'euro symbolique des 45 m² environ en faveur de M et Mme Rousseau Claude et Jackyse.

L'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

* Caution sur le respect du tri sélectif :

Mme la Maire fait savoir que la CCMP met en place une redevance spéciale pour les producteurs non ménagers (école, mairie, cantine, salle des fêtes, Maison Peleboise) qui est évaluée pour la commune à environ 2000 €.

De fait, la commune doit mettre en place un système de tri sélectif afin de réduire les productions d'OM et inciter à un meilleur tri sur chaque lieu mentionné.

Des containers de différents volumes seront à disposition à la cantine (120 l), à la salle des Fêtes/mairie (400 l) et la Maison Peleboise (660 l).

Mme la Maire propose que soit instaurée une caution pour respect du tri sélectif pour les locations de la salle de fêtes de Prailles et de la Maison Peleboise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander une caution de 250 € pour chaque location à la salle des fêtes de Prailles ainsi qu'à la Maison Peleboise.

II Subventions 2025 :

Mme la Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement des subventions imputées sur le budget 2025 ; à savoir :

ASC	4 266 €
Remb internet Bibliothèque	359.88 €
AFN	200 €
MPP	350 €
Handball Mothais	435 €

Sté de Tir de l'Espérance	300 €
ADMR	350 €
SMMA	250 €

Le conseil municipal charge Mme la Maire de procéder aux versements de ses subventions.

III Questions diverses :

*M Frisch présente un compte-rendu de la réunion d'Ekosentia. Il fait savoir qu'une trentaine de personnes ont assisté (bénévoles, chasseurs de Prailles) à la présentation de la synthèse par Mme Charlotte Bouin de la Fédération Départementale des chasseurs.

Une présentation de l'inventaire sera disponible sur le site internet de la commune.

La suite des opérations devrait se dérouler comme suit :

- vérification des chemins annexés en friche en juin avec Mme Bouin et des bénévoles
- formation des agents en septembre
- réunion pour les exploitants agricoles fin 2025
- identification d'un chemin sur la Couarde pour replanter et d'un autre chemin à trouver pour possibilité de plantation de haies (voir plan pour localisation de propositions d'aménagement)
 - A étudier possibilité de créé un chemin le long de la Maison Peleboise (coté champs)

Les plans sont délivrés par la Fédération des chasseurs.

L'école de Prailles pourrait être intégrée dans le cadre de projet d'école.

*14 juillet :

Il aura lieu cette année à Prailles.

Le grand tivoli sera à installer sur le plateau.

Il sera possible de retrouver les activités suivantes : tournoi de pétanque, randonnée pédestre, pêche à la ligne, tir. Le repas aura lieu sur réservation.

Les élus sont attendus pour gérer l'organisation de cette journée.

*Inauguration du cimetière nouveau de Prailles :

L'inauguration aura lieu le samedi 28 juin à 11 h30.

Une invitation sera envoyée aux Pompes funèbres et à l'entreprise qui fournit les plaques.

Un flyer sera préparé le jeudi 5 juin à 17 h.

*Toilettes sèches KAZUBA :

M Méchin présente les toilettes autonomes, écologiques et déplaçables pour un coût de 16900 € ht.

Il est décidé de l'installer sur le parking du cimetière de Goux.

*Dossier MAM :

Les jeunes femmes intéressées sont investies pour monter le dossier.

Mme la Maire informe le conseil municipal des possibilités de financements :

-projet de territoire

-DETR

-MSA par un prêt gratuit

-CAF : de fait 4400 €/places + 1500 €/place en fonction du potentiel fiscal soit

6000 €/place sans contrainte ;

- + 1500 €/place mais avec des contraintes environnementales difficiles à mettre en œuvre sur de la restauration.

*Trame Peleboise :

Mme la Maire fait savoir qu'elle a présenté le projet devant 25 personnes du GAL à l'échelle du territoire et que le dossier de la commune a été retenu dans le cadre des Fonds Européens (FEADER +FEDER).

*Devis :

A la demande du cabinet d'architecte Ablomé, il est nécessaire de faire effectuer un plan topographique de l'ensemble du site de la Maison Peleboise.

Mme Métais, géomètre, est retenue pour effectuer ce relevé.

*Parcelles Le Mareuil :

Afin de réintégrer le chemin du Mareuil (cadastré C282) dans le domaine privé de la commune en tant que chemin rural, il pourrait être envisagé d'échanger la parcelle C530 avec la parcelle C282. Contact sera pris avec les propriétaires.

*Randonnées des Châtaignes :

M Méchin fait savoir que la randonnée est prévue le 16 novembre avec la section pédestre et le cyclotourisme de Celles sur Belle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

le secrétaire,